



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 26/2023**

concernant la demande de crédit de CHF 610'000.- TTC pour la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant

Date séance: Lundi 15 mai 2023

Présents: Tous les membres de la Municipalité ainsi que la commission des finances au complet

La commune de Genolier est propriétaire du Collège 1912 – Le Montant, un bâtiment actuellement loué à un occupant privé et l'AISGE pour ses bureaux administratifs. Le groupement scolaire de Genolier occupe également 4 classes, une salle de conférence ainsi que la salle pour les cours de cuisine. La bibliothèque communale occupe une salle au sous-sol.

Pour rappel, la commission des finances ne se prononce que sur l'aspect financier du projet ainsi que de son opportunité d'investissement.

À notre avis, le projet qui nous est présenté ne représente pas une priorité d'investissement pour notre commune pour les raisons suivantes:

- le montant est conséquent (CHF 610'000.- + CHF 50'000.- pour le crédit d'étude voté en mars dernier) à investir pour un seul objet;
- aucune obligation légale ne nous contraint à installer un ascenseur dans ce bâtiment;
- la régularisation de l'accessibilité à des personnes à besoins particuliers n'est pas unique à ce bâtiment et ne peut en aucun cas à elle seule justifier un tel investissement; une telle démarche, que nous soutenons, passerait par une politique plus globale et plus ambitieuse après une analyse de l'ensemble des bâtiments communaux concernés et l'établissement de priorités;
- l'affectation future du bâtiment reste très floue;
- les travaux à effectuer dans les années à venir sur ce bâtiment restent mal circonscrits et aucune priorité n'a pas été établie, cet ascenseur devant s'intégrer à un projet global encore à planifier;
- de nombreux préavis pour des budgets conséquents doivent / vont arriver devant le conseil ces prochains mois incluant:
 - les réfections de trois routes et trottoirs communaux (Route de la Clinique, Mimorey et Givrins);
 - des investissements en liaison avec les enjeux prioritaires climatiques et la gestion des infrastructures d'eau dont certains font déjà l'objet de préavis;
 - la réalisation d'une crèche et d'un EMS et d'autres acquisitions ou rénovation d'immeubles comme que celui de la pharmacie;

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Ce point de vue reste en ligne avec le rapport précédent de la Commission des Finances qui avait émis un avis défavorable à l'octroi d'un montant de CHF 50'000.- pour le crédit d'étude de ce projet.

Au vu de tous ces éléments, nous sommes d'avis de refuser le préavis 26/2023. Par ailleurs, nous réitérons l'importance de pouvoir disposer d'un plan d'investissement crédible pour les projets à réaliser dans l'avenir, ceci afin que la Municipalité puisse planifier et prioriser les opportunités d'investissements.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil:

- **de refuser le préavis 26/2023 concernant la demande de crédit de CHF 610'000.- TTC pour la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant.**

Fait à Genolier le 22 mai 2023



Eric Boequet



Gregory Favre



Olivier Rochat
Rapporteur

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch